

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 31 août 2020 à 16 h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin

Présences : Michel Mendes, Erik Johnson Manon Robitaille, Micheline Groulx Stabile

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, o.m.a., greffier

Absences : Margaret Lavallée et Frédéric Berthiaume

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire à 16 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2020-08-31.140

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Adjudication de contrat – Réfection de la rue Kelly et d'une partie de la rue Gamble (appel d'offres GT2020-11)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réfection de la rue Kelly et d'une partie de la rue Gamble ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues et ouvertes le 27 août 2020 ;

Fournisseurs	Montant
LEGD inc.	213 734, 62 \$
Construction Viatek inc.	219 621, 00 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc.	226 227, 68 \$
Eurovia Québec construction inc.	228 679, 99 \$
Constructions ANOR (1992) inc.	234 869, 21 \$
Meloche division de Sintra inc.	237 418, 21 \$
Uniroc construction inc.	240 991, 63 \$
Pavages multipro	250 421, 07 \$

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2020-08-31.141 D'ACCORDER le contrat pour la réfection de la rue Kelly et d'une partie de la rue Gamble à *LEGD inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 213 734,62 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2020-11). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit financée par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

3. Période de questions (30 minutes au maximum)

Aucun citoyen de présent.

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h32 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques